

ARRETE DU MAIRE

2022ARRT181

NOUS, Maire de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE,

VU la loi du 05 avril 1884,

VU l'article L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'empêchement des Adjoints en exercice,

Objet :
DELEGATION DE
FONCTION OFFICIER
D'ETAT-CIVIL

à

Mme. Maria-Alice PELÉ
Conseillère Municipale

ARRETONS

Article 1 :

Madame Maria-Alice PELÉ, Conseillère Municipale de la Commune de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité en notre lieu et place et concourt avec nous, pour exercer les fonctions d'officier d'état civil.

Article 2 :

En sa qualité d'officier d'état civil, **Madame Maria-Alice PELÉ** célébrera le mariage qui aura lieu :

- **le Mardi 26 juillet 2022**

en la Mairie de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ainsi que Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve-lès-Maguelone sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie.

Pour extrait conforme : En Mairie, le 07 juillet 2022.

Madame Le Maire
Véronique NÉGRET

Publié le : 08 JUIL. 2022

